

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le deux du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, MM. Sébastien MEDEL, Robert SUBIAS, Jean-Luc DOUTE et Gérard PERALEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. Alain POUMES procuration à M. Gérard ROUBIO, Mme Marie-Nadine GONZALEZ procuration à Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX procuration à Mme Elisabeth ALLEMANY, Mme Georgette LAURENT procuration à M. Robert SUBIAS

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de membres présents : 11	Les votes apparaissent ci-dessous
Nombre de suffrages exprimés : 15	
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°19/2025

Vote des subventions 2025 pour les associations

M. le Maire rappelle à l'assemblée les subventions versées en 2024 aux associations locales et propose de reconduire ces subventions en 2025. M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2131-11 du CGCT, les membres du conseil doivent s'abstenir de voter pour les subventions des associations auxquelles ils appartiennent.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, par vote ordinaire à main levée,

- DÉCIDE d'allouer les subventions 2025 aux associations pour les montants indiqués ci-dessous :

Associations	Montant soumis au vote	Vote pour	Vote contre	Abstention
Comité des Fêtes	11 000 €	14	0	1 : S. MEDEL
Foyer Culturel Laïque	5 000 €	15	0	
Football Club Capenducien	3 550 €	15	0	
Rugby Club Alaric	3 550 €	15	0	
Club du 3ème Age	1 600 €	14	0	1 : C. OSMONT
La Carpe Capenducienne	900 €	15	0	
La Boule Sportive Capenducienne	900 €	15	0	
ACCA Chasse	900 €	13	0	2 : J. DOUTE, G. ROUBIO
AICA de l'Alaric	200 €	14	0	1 : J. DOUTE
Handball Club Alaric	250 €	15	0	

- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20250408-capendu_25_D19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Fait et délibéré en séance, le 8 avril 2025

La Secrétaire de séance,
Élisabeth ALLEMANY

Le Maire,
Claude BUSTO



M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20250408-capendu_25_D19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025